

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 05 NOVEMBRE 2019

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- Les modes doux de déplacement, les nouvelles mobilités

II – Dossier pour information (sans vote, ni débat)

- 31208 – Communication du Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2018

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

III - Rapports

1. 30866 - Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

2. 31189 – Attribution de subventions pour la surveillance aérobiologique et la protection animale

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

3. MA03 - 07 - Approbation du Budget Primitif 2020 – État spécial d'arrondissement

RAPPORTEUR : A. BLEY

4. 31107 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 850 euros en faveur de l'association Une Souris Verte, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Une Souris Verte", sis 2, rue Kimmerling à Lyon 3e, pour la réfection du sol souple de la cour
- Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEUR : N. ROLLAND-VANNINI

5. 31108 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 960 euros en faveur de l'association APELIPA, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents "Le Jardin Couvert", sis 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3e, pour le renouvellement du mobilier et la réfection et l'aménagement de l'aire de jeux extérieure - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEUR : N. ROLLAND-VANNINI

6. 31111 – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

RAPPORTEUR : N. ROLLAND-VANNINI

7. 30873 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

8. 30833 - Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018

RAPPORTEUR : A. BARIOZ-PLANCHE

9. 31112 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments
RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN
10. 31160 - Opération n° 03007002 "Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité sécurité ", 6 rue Meynis Lyon 3e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20006
RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN
11. 31020 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du Collège Raoul Dufy et de l'École primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3ème - EI 03003
RAPPORTEUR : P. COCHET
12. 31032 - Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : J. MALESKI
13. 31100 - Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte
RAPPORTEUR : J. MALESKI
14. 31060 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
15. 31075 - Stade Marc Vivien Foé - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne Lyon 3e - Opération n° 03040542 - Lancement des études de l'opération et des travaux de démolition - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 00004 - Programme n° 2015-1
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
16. 31003 - Compte-rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon
RAPPORTEUR : L. PEISER

IV - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 05 NOVEMBRE 2019

SAISINE DU : 11 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 08 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 24 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Ludivine PIANTONI, Lionel LASSAGNE, Alain QUESSADA.

Absents excusés : Yann BENHAYOUN, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Céline BOS, Audrey SORIA.

Dépôts de pouvoirs : Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, donnent pouvoir à Catherine PANASSIER, Rolland JACQUET, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 29 (26 + 3 pouvoirs)

Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement

- Les modes doux de déplacement, les nouvelles mobilités

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3ème arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. À la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

Conseil d'arrondissement

C. PANASSIER : « Est-ce que tout le monde est installé ? Lucie. »

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal

Madame BRIATTE procède à l'appel.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2019 – approuvé à l'unanimité**

C. PANASSIER : « On a des petits problèmes de micro, alors on est en train d'en tester un, je crois que ce n'est pas mal. On va changer bientôt de système, n'est-ce pas Madame, c'est plutôt une bonne nouvelle. Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre s'il n'y a pas de remarques. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, le procès-verbal est donc adopté. »

I – Dossier pour information (sans vote, ni débat)

C. PANASSIER : « Je vais laisser tout de suite la parole à Lucie BRIATTE qui va nous faire une communication sur le rapport de la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon pour l'année 2018. Lucie, vous avez la parole. »

- **31208 – Communication du Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2018**
RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Merci, Madame le Maire. Donc, comme chaque année, vous avez le rapport sur les principales mesures qui ont été effectuées au niveau de la Ville de Lyon en matière de développement durable. Cela s'articule sur treize thématiques que l'on va prendre connaissance dans les prochaines diapos et autour de cinq finalités qui sont d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ; lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ; fonder les dynamiques de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables et permettre l'épanouissement de tous les êtres humains. Vous avez également des indicateurs de suivi du développement durable à l'échelle de la collectivité, de ce qui est fait notamment au niveau des administrations.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, c'est tout ce qui concerne l'action sociale en faveur du logement social, des seniors et des plus précaires. J'essaie de cibler des exemples qui étaient sur le 3ème arrondissement, donc on a par exemple depuis février 2018 l'accueil au sein des Maisons et de la Métropole pour les solidarités, toutes les demandes d'accompagnement de prestations qui sont issues de la Métropole et des CCAS afin de favoriser, de permettre à ces personnes de trouver plus facilement réponse à leur demande.

En matière de santé et d'environnement, on a la mise en application du plan municipal de santé 2011 qui recense toutes les actions en matière de salubrité de l'environnement urbain, des réductions des inégalités sociales et environnementales, de santé et de prévention des risques émergents. C'est à ce titre-là par exemple qu'a été effectuée une analyse des sols, une information auprès des jardiniers de l'association Jardin en herbes que nous avons inaugurée il y a peu avec Madame le Maire et dont l'association Jardin en herbes en est gestionnaire.

En matière de tranquillité et de prévention sur le groupe, toutes les actions qui sont destinées à ce que les habitants puissent être dans des meilleures conditions de bien vivre ensemble et de sécurité, comme exemple d'action en matière de prévention et d'accompagnement, il y a des chantiers jeunes qui sont menés pendant les vacances scolaires par les MJC, les centres sociaux, etc.

Et en matière de participation citoyenne, c'est un marqueur qualitatif que l'on retrouve de façon transversale dans tous les domaines de la Ville de Lyon, mais sont précitées par exemple les universités citoyennes dont une session a été organisée en mairie du 3^{ème} arrondissement, ou également la poursuite de l'étude d'évaluation de l'impact sur la santé. C'est une première en France que ça se fasse sur un parc et c'était en l'occurrence au niveau du parc Zenith.

En matière de biodiversité, espace vert et nature, ce sont toutes les mesures destinées à la création d'une ville durable en donnant plus de place au végétal. Donc, il y a par exemple une formation d'initiation à la permaculture des jardiniers des Jardins partagés de Lyon, il y avait à peu près deux tiers des associations qui étaient représentées, ce qui a permis de favoriser tous les écogestes dans ces jardins partagés en accord avec la charte des Jardins partagés qui est signée par ces associations.

Et au niveau de l'économie durable et de la commande responsable, on en reparlera tout à l'heure au niveau des délibérations, c'est tout ce qui concerne le soutien à l'économie sociale et solidaire. Par exemple, à la Maison pour Tous, il y a des ateliers de bricolage et de cours de réparation qui sont mis en place régulièrement, tous les samedis matin.

En matière de maîtrise d'énergie et réduction des gaz à effet de serre, c'est la poursuite de la démarche climat et énergie, la rénovation des bâtis, la lutte contre la chaleur en ville. On pourra par exemple citer la démarche écoresponsable qui a été menée par les agents de la mairie du 3^{ème} arrondissement. En 2018 en matière de mobilité, c'était justement l'objet du CICA, on peut citer la poursuite de la stratégie de baisse d'utilisation de la voiture pour au moins les trajets de moins de 3 km avec par exemple la poursuite des déploiements des doubles sens cyclables et d'une zone 30 en rive gauche du Rhône.

Concernant l'enfance et l'éducation, l'idée est de pouvoir, de permettre, d'informer, de sensibiliser et d'accompagner dès le plus jeune âge afin de favoriser des bonnes pratiques, que ça soit en matière d'éducation à la santé, d'accès à une alimentation saine ou encore l'accès à la culture et à l'éducation. Donc, par exemple, il y a des mesures qui ont été prises auprès des établissements d'accueil de jeunes enfants qui sont gérés par la Ville de Lyon pour que les jeux qui soient achetés en bois. L'idée, c'est que le bois qui sert pour ces jeux provient de forêts qui sont durablement gérées. Il y a une attention dans le choix des jeux qui a été portée pour la lutte contre les stéréotypes.

Au niveau du développement culturel, cela concerne l'ensemble des politiques culturelles, d'aide à la création et patrimoniales, donc par exemple au niveau de la bibliothèque Marguerite Yourcenar à Lacassagne. Il y a des cafés de conversation en langue française qui sont destinés à des personnes étrangères en apprentissage du français et ça permet à des personnes qui sont en plein apprentissage de pouvoir rencontrer d'autres personnes dans leur situation.

Au niveau de l'égalité et diversité, c'est la poursuite du développement de la politique de la prévention et de lutte contre les discriminations qui est menée depuis 2002 et c'est à ce titre qu'a été obtenu le premier prix européen Access City Award en 2018 et Lyon est la première ville française à avoir obtenu ce prix.

En matière de sensibilisation, éducation populaire et formation, c'est la poursuite de la sensibilisation au développement durable, mais aussi communiquer, valoriser des actions dans ce domaine. Par exemple, création du parc Zenith avec la démarche de l'EIS qui correspond aux lunettes santé.

Enfin, en matière d'emploi et insertion, l'idée est bien de continuer à lier le développement économique et urbain d'un territoire et l'accès à l'emploi en favorisant par exemple l'accueil en crèche d'enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion socio-professionnel.

Et vous avez également en fin de ce rapport qui est assez conséquent une synthèse des indicateurs de suivi du rapport sur la situation en matière de développement durable. Je me suis permise de faire un exemple par thème, parce que le rapport fait, je crois, près de 80 pages, mais je vous invite vraiment à le lire, parce que ça permet de prendre la mesure de la mise en place de ce qu'est le développement durable et tout ce qui est fait à l'échelle de la Ville de Lyon et bien sûr du 3^{ème} arrondissement.

Je vous remercie pour votre attention. »

C. PANASSIER : « Merci, c'est un rapport, effectivement, sans vraiment de débats et sans vraiment de votes, mais je sais que Françoise CHEVALLIER voulait juste émettre une réflexion ».

F. CHEVALLIER : « Je vous remercie de me donner la parole, parce qu'effectivement, la réflexion que je voulais faire, je l'avais déjà faite en partie l'année dernière, c'est que ce rapport de développement durable est effectivement quelque chose d'intéressant quand on le lit et moi, j'ai pris le temps de le lire et de le regarder. Mais en fait, c'est un catalogue d'actions qui sont certes très intéressantes, mais c'est un catalogue et avec les indicateurs que Lucie mentionnait et qui sont à la fin du rapport, on n'arrive pas à mesurer quelle est l'avancée de la ville en matière de développement durable. On ne peut pas dire si la ville fait moyennement bien, bien, très bien, etc., on ne peut pas le dire tel que le rapport existe aujourd'hui. Alors, je vais vous donner deux exemples pour ça. Par exemple, à un moment, il y a un indicateur qui est les kilomètres d'aménagement cyclable, on nous indique à combien on en est en 2016, 2017, 2018, mais l'objectif qui a été donné dans le cadre Pama pour 2020 n'est pas cité. Donc, on ne sait pas si on avance bien ou pas en termes d'aménagement cyclable pour la ville. Vous voyez, c'est à peu de choses que ça pourrait être plus mesurable. Deuxième exemple, il y a tout un chapitre où l'on nous indique les mesures qui ont été faites sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles et dans les crèches. On nous explique ça, mais il n'y a aucun résultat des mesures, c'est-à-dire que l'on ne sait pas le nom de l'école où la qualité de l'air est bonne, le nom de l'école où la qualité de l'air est moyenne selon différents polluants d'ailleurs, on ne sait pas.

C'est vraiment décevant, parce qu'un travail avait été entrepris par la ville en partenariat avec l'Université Lyon 2. C'est ce qui nous avait été expliqué soit l'année dernière ou il y a deux ans, je crois, pour avoir justement une batterie d'indicateurs qui permettent de mesurer l'avancée de la ville en matière de développement durable. Et puis ce qui nous a été expliqué en commission, puisque ce rapport a aussi été présenté dans les différentes commissions, c'est que ça s'était arrêté, ça avait été arrêté et que c'était en attente d'un arbitrage, parce qu'on se posait la question d'une autre orientation qui serait de retenir des indicateurs de l'ONU en lien avec la nouvelle politique que l'on appelle RSE, c'est-à-dire Responsabilité Sociale Environnementale. Donc, moi, je trouve cela très décevant que l'on arrive en fin de mandat avec un développement durable qui, je ne dis pas qu'il n'est pas intéressant, mais qui se répète d'année en année et dont la forme n'a pas changé. Je terminerai sur la question des enjeux climatiques qui est quand même quelque chose qui est vraiment important de ce point de vue-là. Vous savez, Lucie a mentionné le plan Climat pour lequel sur la Ville de Lyon on a un objectif, on a trois objectifs, ce que l'on appelle les trois fois vingt pour 2020. On connaît le résultat pour la baisse des émissions de gaz à effet de serre, on sait que l'on est déjà... Alors, là on a une référence, on est à - 25 % par rapport à 2010 alors que l'on devrait être à - 20 % en 2020. Alors, c'est sur les bâtiments de la ville et sur le fonctionnement de la ville, ce n'est pas sur le fonctionnement de tous les habitants, donc on peut dire que là, on a bien avancé. Sur la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique de la ville, là, on est à plus de... Enfin, la consommation électrique, c'est la consommation de toutes les énergies, on est à + 30 %, mais ce qu'il faut savoir, c'est que c'est lié au fait que la ville a signé un marché d'électricité verte. C'est-à-dire que toute son électricité vient de fournisseurs qui annoncent que l'énergie provient d'énergie renouvelable, mais ce n'est pas lié à la production et c'est vrai que c'est un peu difficile, mais on pourrait en faire plus pour la production d'énergie renouvelable sur la ville. Par contre, sur le troisième objectif, ce qui est d'avoir une baisse de 20 % de la consommation d'énergie de 2010 à 2020, là, on a zéro information dans le rapport. Je vais vous dire pourquoi, c'est mon interprétation, parce qu'on le sait par ailleurs, j'ai participé à un comité sur le plan climat. On sait que sur la consommation d'énergie, c'est là où ça pêche, que l'on est en gros à - 7 % de baisse de consommation d'énergie par rapport à 2010 alors que l'on doit être à - 20 % en 2020 dans le cadre du plan Climat. On est très en retard, parce que les efforts n'ont pas été assez importants sur l'isolation par exemple des bâtiments municipaux de la ville. Nous, on avait notre groupe, au conseil municipal, qui a souvent réclamé que l'on mette plus de moyens, on n'a pas été écoutés et c'est vrai que le résultat est là, c'est-à-dire qu'en termes de consommation d'énergie, on est vraiment très en retard.

Et toute dernière chose, là aussi c'est vraiment dommage, sur les dépenses concernant le chauffage, l'électricité et l'eau, on a un montant global, on n'a pas de détail, c'est pareil d'ailleurs sur les volumes, on n'a pas de détail sur la consommation d'électricité, d'eau et de chauffage. On les avait en 2016/2017, là, on n'a pas su nous expliquer pourquoi nous n'avons pas le détail, c'est quand même

pour 2018, on est fin 2019, donc on se demande pourquoi on n'arrive pas à avoir ces chiffres-là. Et c'est vrai que ce sont quand même des données qui sont hyper importantes dans tout ce qui est lutte contre le changement climatique, de savoir si l'on chauffe beaucoup, voilà, sur ces données-là et l'on trouve ça dommage que l'on n'ait pas ces données à disposition. C'est tout ce que je voulais dire. »

C. PANASSIER : « Merci, Françoise, je pense que ce rapport sera présenté en conseil municipal, il dépend du périmètre de la municipalité et donc de la Ville de Lyon. Je vous invite, tous les conseillers municipaux à en reparler à ce moment-là. Juste une intervention de Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Oui, si l'on est là, c'est quand même pour échanger, pour débattre, bref. Je rejoins complètement ce que vient de dire Françoise CHEVALLIER, c'est-à-dire que c'est un rapport qui est toujours intéressant, on apprend plein de choses, mais qui n'est pas un outil de pilotage, c'est clair. On ne peut pas piloter la politique et pour être très concret sur ce qui se passe dans le 3^{ème} arrondissement, j'aimerais que vous nous disiez quels efforts on a faits dans l'efficacité énergétique des bâtiments, quelles économies ça nous a apportées et comment on contribue à l'atteinte de ces objectifs. On va regarder le budget dans quelques délibérations, qu'est-ce qu'on lit dans le budget ? C'est que les dépenses d'énergie augmentent de 10 % cette année. Vous allez nous faire voter des crédits énergétiques en hausse de 10 %, comment faut-il interpréter cette hausse de 10 % ? Est-ce que ce n'est qu'un effet prix ou est-ce qu'il y a effectivement une consommation qui n'est pas maîtrisée, que l'on n'arrive pas à maîtriser ? C'est ce type d'information dont on a besoin en termes de pilotage. Donc là, on se fait un peu plaisir à dérouler des exemples, mais ça ne nous aide pas à la décision en matière politique. »

C. PANASSIER : « Bien, moi, je vous ai déjà répondu, je pense que de toute façon, ce rapport arrondissement par arrondissement n'a pas beaucoup de sens. Effectivement, il est sur le périmètre de la Ville de Lyon, il a le mérite effectivement d'exister, d'être assez intéressant, c'est un peu une liste à la Prévert, il manque encore des choses en termes d'évaluation, je suis bien d'accord avec tout le monde. Je pense que ceux qui pilotent cette démarche en sont tout à fait conscients et je pense qu'il y a des marges de progression et qu'elles seront prises. Donc, aujourd'hui, je vous invite à ne pas en débattre puisque c'est la règle en arrondissement, c'est un rapport sans vote ni débat et donc je vous propose de passer au premier rapport que nous aurons à voter en laissant la parole à Lucie BRIATTE pour cette subvention, pour la surveillance en aérobiologie et en protection animale. »

Départ de Madame Fouziya BOUZERDA

II - Rapports

2. 31189 – Attribution de subventions pour la surveillance aérobiologique et la protection animale

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Alors, par rapport aux subventions pour la surveillance aérobiologie et la protection animale, de toute façon, ça sera assez rapide, parce que la partie qui concerne le 3^{ème} arrondissement, ça concerne l'attribution d'une subvention de 2 000 euros pour le dispensaire de la SPA de Lyon qui est installé Rue Saint-Maximin. Simplement pour rappeler que ce dispensaire est ouvert à des personnes aux faibles ressources pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie et qu'en plus, ce dispensaire favorise la réinsertion sociale de personnes qui sont en situation de chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ces structures de soins.

Je vous demande, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions, des questions ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Effectivement, le premier rapport qui concerne l'économie sociale et solidaire. Lucie, toujours. »

1. 30866 - Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Tout à fait, la stratégie en matière de promotion de l'économie sociale et solidaire, elle s'articule autour de trois grands axes : la promotion de l'économie sociale et solidaire elle-même ; le soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire ; et la promotion de la convention responsable. Au niveau du 3^{ème} arrondissement, en ce qui nous concerne, concernant la promotion de l'ESS, c'est le soutien à la Chaire de l'économie sociale et solidaire et la mise en œuvre de la stratégie, sur l'innovation et aux coopérations économiques de la CRESS, la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire dont le siège est situé Rue Auguste Lacroix. Pour cette mise en œuvre de la stratégie de l'innovation et aux coopérations économiques, il vous est proposé une subvention de 3 000 euros. Concernant le soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, cela s'articule au niveau de deux éléments : le soutien à la coopérative d'activité et d'emploi CAP Services que nous présentons régulièrement au sein de ce conseil d'arrondissement, avec le soutien auprès du projet Talents 9. Parce que Talents 9, même si cela concerne le secteur de La Duchère, s'appuie au niveau des compétences financières et administratives sur CAP Services.

Donc, pour ces deux associations, je vous propose de voter deux subventions à hauteur de 7 500 euros pour le fonctionnement de la coopérative d'activités et d'emploi CAP Services et de 5 500 euros pour l'accompagnement du projet Talents 9.

Et enfin, concernant la promotion de la consommation responsable de l'alimentation durable, cela concerne deux points au niveau du troisième arrondissement, c'est le soutien à la monnaie locale citoyenne La Gonette dont l'objectif est de relocaliser l'économie et de soutenir l'emploi local et la promotion de la consommation responsable. C'est pour une subvention de 5 000 euros et l'animation du réseau de départ dont nous avons régulièrement parlé et qui est effectué au niveau de la Maison des solidarités et qui promeut le tourisme solidaire et pour lequel je vous propose de voter une subvention de 3 500 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Je vous propose une petite modification dans l'ordre du jour pour pouvoir libérer Monsieur MALESKI et de passer tout de suite aux rapports 12 et 13 et donc aux fêtes de fin d'année. Monsieur MALESKI. »

12. 31032 - Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Merci, Madame la Maire. D'abord, une première subvention, enfin, deux subventions plutôt, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel pour deux associations que nous connaissons bien, l'association Dolus & Dolus qui travaille essentiellement dans le secteur numérique, qui a son siège rue d'Arménie dans le 3^{ème} arrondissement et la deuxième tranche d'une subvention qui avait été proposée en début d'année 2019 pour le théâtre des Asphodèles que nous ne présentons plus, pour un montant de 10 000 euros

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ces deux subventions. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Les fêtes de fin d'année, Jérôme, ce suspens. »

13. 31100 - Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Eh oui, quand l'automne arrive, c'est que Noël n'est pas loin et nous allons bientôt avoir les fêtes de fin d'année. Donc, comme d'habitude, nous votons des subventions pour des associations de commerçants, ces subventions sont votées en deux temps, une première partie, 50 % sont votées avant les illuminations et une deuxième partie est votée en reliquat, souvent en principe au mois de mai/juin. Donc là, nous avons quatre associations de commerçants du 3^{ème} arrondissement qui sont concernées. Nous avons :

- L'association Accourvit qui a fait une demande pour un montant de 5 640 euros.
- L'Union des commerçants et artisans et professions libérales du quartier Préfecture qui ont fait une demande pour un montant de 1 207 euros.
- Les commerçants et artisans de Villette Paul Bert qui ont fait une demande pour un montant de 2 064 euros.
- L'association des commerçants des Halles Paul Bocuse qui ont fait une demande pour un montant de 4 140 euros.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ces quatre demandes de subventions. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques, des questions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Merci. Antonia BLEY, le Budget Primitif 2020. »

Départ de Madame Lucie BRIATTE

3. MA03 - 07 - Approbation du Budget Primitif 2020 – État spécial d'arrondissement

RAPPORTEURE : A. BLEY

A. BLEY : « Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le Budget Primitif de la mairie du 3^{ème} arrondissement pour l'année 2020 tel qu'il résulte de la décision du conseil municipal et également de la conférence budgétaire des maires. Le budget 2020 est le dernier budget de ce mandat et je souhaiterais en profiter pour remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent pour les services de la mairie du 3^{ème} arrondissement et qui ont su faire un bon usage des fonds publics tout au long de ce mandat en assurant un service public de qualité à une population en forte croissance dans un environnement de finance contrainte.

Par rapport au Budget Primitif 2020, on note une différence dans la dotation de gestion locale qui se retrouve augmentée de 16 240 euros en raison des frais d'organisation des élections municipales et métropolitaines de mars prochain et nécessitant un doublement des bureaux de vote. Nous aurons 116 bureaux de vote et un scrutin à deux tours. La dotation globale de fonctionnement, augmentée de ses 16 240 euros, s'élève à 846 481 euros. La dotation d'animation locale reste inchangée et s'élève à 78 110 euros. Il en est de même pour la dotation d'investissement qui reste à 206 890 euros, 2 euros par habitant pour des données démographiques inchangées par rapport à celles de 2019.

Je sollicite mes chers collègues, votre avis favorable sur ce Budget Primitif 2020 et je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Oui, merci. J'ai déjà évoqué la question des dépenses d'énergie qui effectivement augmentent de 10 %, j'en avais une autre. Je voulais savoir pourquoi la ligne réception passe de 22 500 euros à 42 200, soit +20 000 euros entre deux exercices. Quelle est l'explication de cette augmentation ? »

A. BLEY : « Écoutez, nous allons le regarder de près et vous répondre, à moins que Madame VAISSAUD... »

C. PANASSIER : « Sur les dépenses d'énergie, ce n'est pas effectivement une augmentation de 10 %, c'est effectivement une prévision en fonction de l'augmentation des coûts de l'énergie. On espère bien évidemment que ces augmentations-là dans les prévisionnels ne se traduiront pas dans les faits. Et au contraire, je voudrais saluer, parce qu'on ne l'a pas dit, mais le travail qui a été fait par l'ensemble des services sous l'autorité de Virginie VAISSAUD justement pour diminuer les coûts de dépenses et d'énergie et qui s'engage vraiment dans une démarche de développement durable. Donc, par rapport à l'ensemble des services sur l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique qui est abandonnée, etc., etc. On pourra faire un point, je pense, au prochain conseil ou en début d'année sur spécifiquement le projet qu'est en train de mettre en place avec tous les services, Virginie VAISSAUD. »

A. BLEY : « Oui, alors, je voulais, pour revenir à ce problème d'augmentation des fluides. Vous le constatez, comme tout consommateur, que nous avons beau faire beaucoup d'efforts pour faire des économies d'énergie, nous avons au mieux des factures qui restent stables, au mieux, quand nous avons bien réussi. Donc, si vous voulez, l'augmentation des fluides ne dépend pas de nous et je crois que c'est une bonne politique de prévoir d'avoir une augmentation pour assurer ce poste énergie, chauffage, etc. »

P. BERAT : « + 10 %, c'est un bel effet de prix déjà, c'est calculé large, mais même si c'est ça, ça veut dire que l'on ne fait pas d'économies d'énergie. Parce que s'il y a 10 % d'effet de prix, ça veut dire que vous ne baissez pas la consommation, c'est bien ce que l'on évoquait tout à l'heure avec le bilan de développement durable. Je comprends que vous voulez être prudent, mais ça veut dire que l'on ne fait pas d'économies d'énergie. »

F. CHEVALLIER : « Je suis désolée, mais les économies d'énergie, on les faits effectivement par des règles de comportement, le fait d'éteindre les lumières, il y a plein de choses que l'on fait nous individuellement et que l'on fait aussi. Et il y a tout un travail à faire pour que ça soit fait de façon collective, mais il n'y a pas que ça et heureusement, parce que sinon, je ne sais pas quel avenir on aurait devant nous. Il n'y a pas que ça et ça aurait été intéressant que l'on ait aussi un bilan des bâtiments du 3^{ème} qui ont été isolés ou pas et de voir ce que ça va entraîner comme économies d'énergie. C'est sûr que pour ces bâtiments-là, il y a eu une économie d'énergie plus forte, donc c'est une autre manière, quand on n'arrête pas de parler d'isolation des logements, etc. »

C. PANASSIER : « Non, mais là, on ne revient pas sur le sujet précédent, on est sur le Budget Primitif de la mairie d'arrondissement. »

F. CHEVALLIER : « Je réagis juste, Antonia dit que l'on a beau faire tout ce que l'on peut, on ne peut pas faire plus que maintenir une facture, d'entendre ça, c'est franchement... »

A. BLEY : « Voilà, Françoise, je voulais te répondre la chose suivante : tu es au plan climat-énergie, moi aussi, donc, ce que je peux te dire, c'est que l'on constate qu'il y a des très grandes disparités dans l'efficacité des isolations et de toutes les mesures qui sont prises. Il y a des cas qui sont extrêmement flagrants, je pense par exemple à la patinoire Charlemagne, les économies sont vraiment extrêmement importantes. Mais pour d'autres bâtiments, peut-être que l'efficacité n'est pas au rendez-vous, donc il faut peut-être faire justement une chose beaucoup plus fine sur les matériaux utilisés d'une part et également sur la manière d'exécuter. On le sait soi-même en tant qu'utilisateur, donc on est bien obligés de prévoir l'augmentation des prix pour maintenir la qualité de bien-être des gens. Je voudrais dire également, vous avez posé la question, Monsieur BERAT, en ce qui concerne les frais de réception, c'est cette ligne-là qui inclut les plateaux-repas. »

C. PANASSIER : « Pour les élections 2020. En fait, ce Budget Primitif, il augmente et les augmentations, hormis cette question sur les énergies prévisionnelles, il faudra faire le point en fin d'année et l'on pourra peut-être vous apporter plus précisément des éléments sur ce qui a été fait sur l'année en cours, mais elle concerne essentiellement les frais des élections, des doubles élections qui auront lieu en mars. Effectivement, ce sont des plateaux-repas, mais c'est aussi pas mal de courriers et si vous regardez les budgets, on a principalement ces frais-là en augmentation, sinon, ça ne bouge pas. »

P. BERAT : « Oui, enfin, je fais un compte rapide, 16 000 euros divisés par le nombre de bureaux de vote, ça ferait combien le prix du plateau-repas ? Ça me paraît quand même très cher. »

A. BLEY : « Il y a quatre plateaux-repas par bureaux de vote, ça doit faire un peu moins de 20 euros. »

C. PANASSIER : « Fois deux tours, fois deux bureaux de vote par bureaux. Je ne sais pas compter si vite. »

A. BLEY : « 116 bureaux de vote. »

P. BERAT : « Ça fait le plateau-repas à 17 euros, donc j'espère qu'il sera bon pour les élections. On connaît le prix maintenant, pour 17 euros, on peut avoir quelque chose de pas mal. »

C. PANASSIER : « Bien, après toutes ces réflexions, est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Quatre abstentions. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (N. BERRA, P. BERAT, L. LASSAGNE)

Abstention de l'Élu du groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

C. PANASSIER : « Claudine RICHNER, vous avez la gentillesse en l'absence de Nathalie ROLLAND-VANNINI de prendre ses dossiers qui concernent la petite enfance et je vous laisse tout de suite la parole pour le rapport sur la Souris Verte. »

Départ de Madame Nora BERRA et de Monsieur Jérôme MALESKI

- 4. 31107 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 850 euros en faveur de l'association Une Souris Verte, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Une Souris Verte", sis 2, rue Kimmerling à Lyon 3e, pour la réfection du sol souple de la cour - Approbation et autorisation de signature de la convention**

RAPPORTEURE : ~~N. ROLLAND-VANNINI~~ – C. RICHNER

C. RICHNER : « Oui, si vous permettez, Madame le Maire, mesdames, messieurs, je présenterai conjointement les deux rapports qui portent tous les deux sur une attribution d'une subvention d'investissement et nous les voterons bien entendu séparément. Le premier rapport concerne l'association Une Souris Verte, une structure d'accueil de petite enfance pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans le 3^{ème} et le 7^{ème}. La crèche Une Souris Verte située 2 rue Kimmerling a un projet de réfection de sol extérieur, c'est le sol souple dans la cour, dans nos écoles entre parenthèses, de nombreux sols souples seront aussi refaits, ce n'est qu'une parenthèse sur les affaires scolaires. La subvention proposée est de 7 850 euros et je vous remercie de l'approuver.

Le deuxième rapport, vous permettez Catherine ? On vote, oui, ça va vite. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Parce que je ne pense pas qu'il y ait des votes contre ou des abstentions sur la subvention de la Souris Verte ? Ce rapport est adopté et on vous laisse continuer. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5. 31108 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 960 euros en faveur de l'association APELIPA, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents "Le Jardin Couvert", sis 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3e, pour le renouvellement du mobilier et la réfection et l'aménagement de l'aire de jeux extérieure - Approbation et autorisation de signature de la convention**

RAPPORTEURE : ~~N. ROLLAND-VANNINI~~ – C. RICHNER

C. RICHNER : « Je poursuis. Le deuxième rapport concerne une aide financière à l'APELIPA, une association qui réalise diverses missions dans le secteur de la petite enfance, définie par la collectivité en partenariat avec la CAF. La somme proposée est de 12 960 euros, allouée à cette association, elle est attribuée pour le renouvellement du mobilier et la réfection de l'aire de jeux extérieure au lieu d'accueil enfants parents qui s'appelle Le Jardin Couvert, 12 rue Auguste Lacroix. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec la crèche de LAHSO. »

6. 31111 – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

RAPPORTEURE : ~~N. ROLLAND-VANNINI~~ – C. RICHNER

C. RICHNER : « Le troisième rapport concerne le renouvellement de convention entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Dans notre arrondissement, il s'agit de LAHSO et du LAEP « nomade » que je vous ai décrit lors du dernier conseil d'arrondissement.

Je vous remercie d'approuver ce rapport qui renouvelle ces différentes conventions. Merci. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Fabienne SERAPHIN ne prend pas part au vote puisqu'elle est administrative de LAHSO. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame SERAPHIN ne prend pas part au vote

C. PANASSIER : « Monsieur ACHACHE, on passe au rapport numéro 7 – Protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF, une question d'ajustement. »

Arrivée de Monsieur Yann BENVAYOUN

7. 30873 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Oui, une question d'ajustement, il s'agit d'un financement des centres sociaux de la Ville de Lyon et non pas un financement direct comme vous l'avez dit, Madame le Maire. C'est un accord avec la Caisse d'allocations familiales, mais avec une subvention fléchée pour les centres sociaux. Et donc, pour le 3^{ème} arrondissement, pour le Centre Social Bonnefoi bien entendu, pour un montant de 651 318 euros.

Je vous remercie par avance de voter favorablement pour ce dossier. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Amandine BARIOZ-PLANCHE, vous allez nous présenter le rapport d'activité de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon. Merci. »

8. 30833 - Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018

RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

A. BARIOZ-PLANCHE : « Oui, Madame la Maire, chers collègues, la commission pour l'accessibilité dite aussi CCA est un lieu où nous pouvons échanger, où nous pouvons nous concerter, c'est ce que l'on appelle un outil de démocratie participative. Notre objectif est l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de notre cité, il s'agit pour nous, collectivités, de considérer les personnes en situation de handicap comme expertes de leur usage et de leur quotidien et de les associer aux actions développées en vue de faciliter leur accès aux biens et aux services, mais également aux cadres bâtis, aux espaces publics, à la scolarité, à l'emploi ou encore aux nouvelles technologies, et je rajoute la culture. Instance de concertation, notre CCA donne l'opportunité de questionner les politiques publiques locales conduites au regard des besoins des personnes en situation de handicap et d'engager aussi des discussions sur les politiques nationales ayant des conséquences locales. Puisque le CCA vient de la loi de 2005, donc on est bien aussi avec des accès nationaux. Elle promeut également l'idée que les aménagements liés au handicap relèvent d'une démarche de développement et d'aménagement

durable dont les réalisations profitent au plus grand nombre, les familles, les personnes âgées, les livreurs, etc., c'est ce que l'on appelle l'accessibilité universelle, elle permet enfin d'aborder la question générale des droits des personnes en situation de handicap. Nous avons cette commission à Lyon puisque nous sommes une ville de plus de 5 000 habitants, ce qui est donc une obligation. Au niveau de notre rapport 2017-2018, il se dresse un bilan des activités de cette commission où nous avons trois groupes de travail. En premier, on fait un bilan des séances plénières du CCA, nous en avons eu quatre en 2017, quatre en 2018 et ça sera *a priori* quatre en 2019, la dernière était en septembre dernier. Nous faisons également un bilan des activités des groupes de travail appelés Espace public, ERP, et Culture, ce que nous pensons, évidemment, il est plus qu'important que les personnes en situation de handicap puissent accéder à la fois aux bâtiments publics, mais aussi à la culture pour toutes et tous. Donc, le groupe ERP, je ne vous fais pas le détail puisqu'il fait aussi 50 pages, mais le groupe ERP s'est réuni deux fois en 2017, deux fois en 2018. Sur le groupe Espace public, en 2017 et 2018, nous avons eu trois projets qui ont été suivis. Le groupe de travail Culture créé en 2017 s'est réuni une fois en 2017, deux fois en 2018 et, je crois, pour 2019, trois fois. Donc on va sur un accroissement du groupe de travail Culture. Nous avons également comme groupe de travail l'accessibilité au sport des personnes en situation de handicap, je regarde mon très cher collègue Abdel ACHACHE. S'appuyant sur les orientations stratégiques de la politique des sports de la ville, entre autres, deux actions particulières sont présentées dans le rapport. Nous avons lancé une application qui s'appelle enform@Lyon et également Divertisport pour pouvoir développer le sport en direction des personnes en situation de handicap. J'en profite pour rappeler les Jeux olympiques, paralympiques de 2024 où nous serons présents. Et également, pendant cette commission, nous avons un quatrième gros dossier si je puis m'exprimer ainsi, qui était cette année l'Access City Award et je suis plutôt fière, par ricochet avec ma collègue Thérèse RABATEL, de vous dire que nous avons gagné le premier prix avec la Ville de Lyon pour l'accessibilité inclusive et universelle. C'est quand même un prix européen donc pour moi, ce n'est pas rien, c'est une certaine reconnaissance des instances européennes avec quand même je vais dire des cahiers des charges importants donc on peut se féliciter de l'avoir gagné. Je vous fais juste un petit topo très rapide sur la composition de notre commission communale pour l'accessibilité, elle est bien sûr accessible à plein de gens si je puis dire encore une fois, car depuis la création du CCA, outre les représentants d'associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap, participent également à cette instance des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, aussi les personnes âgées qui parfois, là, je pourrais beaucoup en parler, perdent de la mobilité par exemple. Aussi des représentants et des acteurs économiques des usagers de la ville comme les cyclistes, et bien sûr les adjoints au maire de Lyon qui sont en rapport avec ces délégations. Je ne rentre pas dans le détail, parce que, pareil, je dois avoir 8 pages de participants.

Je vous demande, mesdames, messieurs, Madame la Maire, de voter ce rapport de manière positive, je pense que l'on n'a pas de problème là-dessus. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « On ne vote pas vraiment, on prend acte de cette communication sur le rapport d'activité. Est-ce qu'il y a des questions ? »

A. BARIOZ-PLANCHE : « Pardon, Madame la Maire, je me permets de vous informer que le mardi 19 novembre, toute la journée, je serais présente l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Lyon, on aura une assemblée générale et un événement autour de l'association et la crèche la Souris verte. Donc, tout ce qui est lié autour de l'enfant et de l'enfant en situation de handicap, donc je me permettais de donner l'info. »

C. PANASSIER : « Très bien. Et effectivement, cette commission communale, comme la commission de la Métropole d'accessibilité sont des partenaires très précieux en termes notamment d'aménagement public. On a encore travaillé dernièrement avec eux sur des ajustements quant à l'aménagement de la promenade Moncey, donc ce sont effectivement des instances très précieuses. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Yann BEN HAYOUN, vous nous parlez des temps scolaires et périscolaires. »

9. 31112 – Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Oui, très rapidement, Madame la Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, une petite délibération à la fois d'ajustement de la programmation PEdT sur laquelle nous avons délibéré au mois de septembre, on est plus de l'ordre d'ajustement de crédit. Et également quelques éléments concernant la mise en place des projets d'éducation à la santé et des actions de sensibilisation au handicap, au vivre ensemble dans nos écoles puisque l'on a 93 actions qui sont déployées dans nos écoles dans le cadre de la programmation PEdT. Et donc, autour du parcours santé et des cinq thématiques prioritaires qui vont avec, aussi bien sur l'estime de soi, l'éducation à la vie, la sensibilisation au handicap, les écrans et la santé, rythme, hygiène de vie et alimentation.

Je vous demande donc, Madame la Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, de bien vouloir adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Vous pouvez continuer concernant le groupe scolaire Meynis. »

10. 31160 - Opération n° 03007002 "Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité sécurité ", 6 rue Meynis Lyon 3e - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20006

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Quelques petites secondes également concernant ce rapport qui est aussi un ajustement de crédit concernant les travaux de sécurité que nous avons engagés sur l'école Meynis, vous l'avez dit, qui étaient estimés à 205 000 euros et qui doivent être portés à 235 000 euros liés à des ouvertures en sous-œuvre plus importantes que prévu et que l'on n'avait pu envisager.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des remarques, des abstentions ? Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 31020 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du Collège Raoul Dufy et de l'École primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3ème - EI 03003

RAPPORTEURE : ~~P. COCHET~~ – C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Pascale COCHET devait présenter un rapport sur une convention relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du collège Raoul Dufy et de l'école primaire Mazenod. C'est en fait juste un changement administratif en termes de gestion puisqu'il s'agit d'un groupe scolaire avec une école et un collège qui était géré avant par la Ville de Lyon et qui maintenant le sera par convention avec la Métropole. Mais Pascale ne peut pas être là, elle est toujours retenue en conseil d'administration à la cité scolaire Lacassagne, donc elle vous prie de l'excuser et moi, je vous prie d'adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Il est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Abdel, nous allons soutenir un champion pour les Jeux de Tokyo 2020 ? »

14. 31060 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Effectivement, Madame le Maire, parce qu'avant 2024, il y a 2020 en ce qui concerne les Jeux olympiques. C'est un dispositif d'aide aux athlètes de haut niveau qui date de 2001, qui avait été mis en place en 2001 et qui a continué sous cette mandature. Il y a une bonne vingtaine d'athlètes, enfin, un peu plus même, oui, une bonne vingtaine, 23, c'est un peu plus, qui sont concernés par ce dispositif. Cette année, nous avons la chance d'avoir un athlète dans le 3^{ème} arrondissement, qui est Armand SPICHIGER de la société d'escrime de Lyon qui est présélectionné pour les JO et qui devrait aller à Tokyo à l'été prochain.

Je vous demande de voter favorablement pour cette subvention, pour un montant global de 124 900 euros et pour Armand qui est classé en athlète catégorie B, qui est encore un jeune espoir, c'est un montant de 4 100 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions ? Oui. »

A. QUESSADA : « Juste, par curiosité, dans quelle catégorie d'escrime ? Quelle arme ? »

A. ACHACHE : « Il est au fleuret et j'ai oublié de préciser une chose importante, c'est que la somme dont j'ai parlé, les 4 100 euros ne sont bien sûr pas versés directement à l'athlète, mais au club, en l'occurrence à la société d'escrime. Et la société d'escrime de Lyon s'engage à dépenser cette somme exclusivement pour les frais de déplacement de l'athlète. »

C. PANASSIER : « Je pense que l'on est tous d'accord pour encourager ce jeune et lui souhaiter de bons résultats. Ce rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec le stade Marc Vivien Foé, Abdel. »

15. 31075 - Stade Marc Vivien Foé - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne Lyon 3e - Opération n° 03040542 -Lancement des études de l'opération et des travaux de démolition - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 00004 - Programme n° 2015-1

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Oui, Madame le Maire, bien sûr. Alors, ça fait longtemps que l'on en parle de cette délibération, je suis content que l'on attaque le dur pour de vrai. Les artistes ont été relogés pour une partie dans le 3^{ème} et une partie dans le 9^{ème} arrondissement, ce qui laisse libre l'usine qui jouxte le stade Vivien Foé. Donc, ici, il s'agit de voter une première vague d'un montant, je n'ai plus le papier sous les yeux, mais d'un montant pour entamer la destruction... Un peu plus de 500 000 de mémoire pour entamer la destruction de cette friche et pouvoir entamer l'agrandissement du stade Marc Vivien Foé afin que l'AS Montchat et les scolaires aient deux stades homologués pour jouer en ligue. Ce qui fera beaucoup plaisir à Monsieur KESISIAN, le président de l'AS Montchat, parce qu'il va enfin voir arriver les bulldozers. »

C. PANASSIER : « Et ça correspond aux attentes de la Fédération Française de Football qui est très exigeante sur la taille des terrains de football. Oui, Monsieur BERAT ? »

P. BERAT : « Oui, Madame le Maire, bien sûr on va voter ce rapport effectivement, puisque cette extension, cette mise aux normes était attendue. Je voudrais juste vous proposer d'amender le rapport puisqu'Abdel ACHACHE le sait bien, il y a un problème annexe sur le stade Foé qui est le manque de certains filets de protection vis-à-vis de certaines copropriétés qui reçoivent régulièrement des ballons. Et quand ce n'est pas une occupation par le club de l'AS Montchat, je le précise bien, quand ce sont des occupations un peu autonomes, ça dégénère parfois avec les riverains quand les gens vont récupérer les ballons dans les copropriétés. Je m'étais rapproché d'Abdel ACHACHE depuis pas mal de temps, il m'avait dit que cet équipement complémentaire serait fait au moment du projet. Je pense que c'est mieux de l'inscrire, ce qui est écrit est plus souvent réalisé, donc je vous propose après la phrase : « *L'éclairage des terrains sera mis aux normes.* » et de rajouter la phrase suivante : « *Et les filets de protection des copropriétés contre les chutes de ballons seront complétés sur le mur nord.* ». »

C. PANASSIER : « Effectivement, c'est prévu dans le cadre du projet, on en avait déjà discuté, et effectivement, on a eu... Donc, c'est inclus, ça, c'est le rapport qui est présenté en conseil municipal, ce que je vous propose, c'est qu'effectivement on puisse faire une communication sans avoir à modifier

le rapport, mais pour bien préciser qu'effectivement, on attend ces travaux qui sont tout à fait légitimes. J'en profite aussi pour dire qu'effectivement, c'est 500 000 euros et que le montant global de l'opération est précisément de 2 063 164 euros. C'est énorme, donc on est toujours sur l'objectif d'une livraison en octobre 2020. »

P. BERAT : « C'est énorme, Madame le Maire, mais il ne faut pas dire que c'est une extension du terrain qui coûte ce prix-là, c'est énorme, parce que c'est une démolition d'un bâtiment. S'il n'y avait pas eu démolition, qu'est-ce que l'on aurait fait du bâtiment ? Il aurait fallu le rénover, donc ne présentons pas les choses aussi un peu abruptes de dire que l'extension du terrain de foot coûte ce prix-là, c'est parce qu'il y a démolition, on est d'accord. »

C. PANASSIER : « On aurait pu faire du logement ou une action culturelle, etc., donc c'est quand même plus de 2 millions attribués à cette association de football. »

A. ACHACHE : « Ce n'est pas que l'association de football, il y a quand même... Oui, il y a tous les scolaires de l'arrondissement qui profitent de ce stade, ce sont des milliers de jeunes et moins jeunes, parce qu'on joue aussi au foot. Et franchement, deux stades de foot homologués pour un peu plus de 100 000 habitants dans le 3^{ème}, franchement, ce n'est pas du luxe. Il est important de savoir que les plus gros utilisateurs du stade sont les scolaires ». »

C. PANASSIER : « Non, mais je le répète, c'est quand même plus de 2 millions attribués à la pratique du football. Mais, que ça soit pour les scolaires ou pas les scolaires, c'est 2 millions pour pouvoir pratiquer le football dans des tailles réglementaires de terrain exigées par la Fédération Française de Football. Je pense que c'est important que l'on ait tous conscience de l'importance de ce que la Ville de Lyon a investi pour la pratique du football. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce que des gens sont contre ce rapport, s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Laurent PEISER. »

16. 31003 - Compte-rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : L. PEISER

L. PEISER : « Oui. Le projet de délibération qui vous est proposé a pour objet la poursuite du raccordement de la fibre optique aux bâtiments de la Ville de Lyon dit Fiber to the Home. Donc, c'est la suite de la délibération du 19 décembre 2018 dans laquelle le conseil municipal avait décidé de relier les bâtiments dont la Ville de Lyon est propriétaire à la fibre. Afin de pouvoir mener cette opération, l'ensemble des bâtiments dont la Ville de Lyon est propriétaire avait fait l'objet d'un inventaire et 245 sites ont été présentés à cette époque. Aujourd'hui, 179 d'entre eux font l'objet de travaux de raccordement et donc, il s'agit de continuer ces travaux de raccordement et la délibération qui vous est proposée vous propose d'autoriser la société Orange à continuer le raccordement à la fibre optique des immeubles susvisés de la Ville de Lyon. Merci ». »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? Ce rapport qui était le dernier est donc adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III. Questions diverses

C. PANASSIER : « Nous avons eu lors du dernier conseil d'arrondissement une question de Monsieur Pierre BERAT concernant la Place de Milan, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Je voulais vous faire une information à ce sujet sur là où en est la Métropole. Concernant l'immeuble Le Berlitz, l'acquisition d'un volume de l'immeuble-bureaux par la Métropole a été fait en 2015. Concernant l'immeuble de Dynacité, c'est-à-dire l'immeuble qui est directement sur la Place Charles-Béraudier, la

procédure d'acquisition est en cours, à la fois sur les logements et sur les commerces. Sur 65 ménages qui sont à reloger, 55 l'ont été, 2 sont en cours de relogement et donc 8 ménages restent en attente d'une proposition. 70 % des relogements ont été réalisés dans Lyon intra-muros et 60 % dans le 3^{ème} arrondissement. À noter que 24 logements vacants et 2 boxes ont été loués à l'association Le Prado RelYance pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés depuis fin juillet et d'ailleurs, ça se passe très bien, on a fait un bilan hier. L'immeuble ICF, Scic et Sytral, les négociations sont en cours avec ICF, avec la Scic Habitat et bien évidemment avec le Sytral. Enfin, sur les copropriétés Vivarais et Amphytrion 1 et 2, donc 154 lots de copropriété et parking au total, le droit de préemption urbain renforcé a été mis en place en 2012 comme vous le savez et la Métropole est déjà propriétaire ou en cours d'acquisition de 59 logements sur 154. En complément, donc ça, on en avait déjà parlé, on l'avait évoqué effectivement, la Métropole et la SPL ont demandé à CDC Habitat d'accompagner les copropriétaires et les locataires des copropriétaires dans leurs démarches. Donc, CDC Habitat propose à la fois des services aux propriétaires occupants pour les accompagner dans cette transition, un accompagnement pour les propriétaires bailleurs, analyse de la situation locative du bien et accompagnement des locataires pour un éventuel relogement, réalisation également des diagnostics nécessaires à la vente, et puis enfin, pour les locataires non sociaux, les locataires de ces bailleurs, un accompagnement pour trouver une solution de relogement au sein du parc de CDC Habitat ou plus largement sur le parc social de l'agglomération. Voilà, vous vouliez des informations, je vous les apporte.

Et puis, vous aviez un vœu, Monsieur BERAT, il me semble, que vous nous avez fait, que vous nous avez transmis vendredi. Non, mais ça va, c'est arrivé à temps, jeudi même, je vous laisse nous en... »

P. BERAT : « Oui, merci, Madame le Maire. Effectivement, c'est un vœu qui est proposé dans le cadre de l'article 24 de notre règlement intérieur, puisque c'est une faculté que l'on entend en conseil d'arrondissement. Donc, le 25 octobre dernier, Jean-Yves SECHERESSE, l'adjoint au maire de Lyon, chargé de la sécurité, a annoncé dans la presse son projet d'étendre l'expérimentation de la vidéo-verbalisation qui est expérimentée en Presqu'île. Il a proposé de l'étendre à La Guillotière compte tenu de l'actualité que l'on connaît dans le secteur et des difficultés qui se présentent. Il me semble qu'à ce moment important, puisque cette extension proposée, il serait bien que l'on vote le vœu suivant pour que l'on prenne bien en compte les difficultés qui sont rencontrées par des habitants côté 3^{ème} arrondissement de La Guillotière et que l'on ne se limite pas à la Place Gabriel Péri et ses abords immédiats puisque dans ce secteur côté 3^{ème}, il y a depuis de nombreuses années, ça ne date pas de quelques mois comme en Presqu'île. Depuis de nombreuses années, il y a des personnes qui subissent des nuisances, notamment la nuit du fait de regroupements bruyants, de voitures qui stationnent au milieu de la rue, de trafics, on peut le dire, autour de quelques rues. Donc, le vœu que je propose est le suivant : *compte tenu des nuisances et incivilités subies par les habitants du secteur, le conseil du 3^{ème} arrondissement demande que l'extension de la vidéo-verbalisation du quartier de la Guillotière intègre le secteur Mutualité-Augagneur dans le 3^{ème} arrondissement. À cette fin, il demande à la Ville de Lyon si cela est nécessaire pour assurer une couverture totale des rues de compléter les équipements municipaux de vidéoprotection sur le quai Augagneur et dans le secteur délimité par le Cours Gambetta, la rue Jean Larrivé, la rue Aimé Collomb et le Cours de la liberté.* Je pense que le troisième arrondissement marque cette volonté pour qu'il soit bien pris en compte dans ce projet. »

C. PANASSIER : « Très bien. Alors, effectivement, la question de la sécurité ou du sentiment de sécurité ou d'insécurité sur ce secteur, là encore on en a parlé déjà depuis longtemps et l'on en parle souvent, n'est-ce pas Martine, c'est préoccupant. Et d'ailleurs, la Ville de Lyon a mis en place un groupe de travail avec le procureur, les polices nationales et municipales, avec la préfecture, la mairie du 3^{ème}, la mairie du 7^{ème}, la mission du quartier ancien, les éducateurs, et a commandé une étude pour effectivement travailler au départ sur le secteur de la Guillotière. Mais, nous en avons tous conscience, effectivement, si l'on commence à travailler sur un endroit très précis et à intervenir sur un endroit très précis, les poches de délinquances se déplacent dans les environnements à proximité. C'est pour ça que nous avons d'ores et déjà demandé avec Martine ELBAHAR il y a 15 jours lors de ce comité de pilotage qu'effectivement, ce périmètre soit élargi à la fois côté 7^{ème} sur les rues Basse Combalot, Passet et jusqu'à la rue Aimé Collomb dans le 3^{ème} arrondissement avec notamment la prise en compte

aussi de la rue Montebello. Donc, effectivement, les choses sont prises en compte dans ce cadre-là, c'est un projet effectivement qui est complètement global et l'étude qui a été conduite nous amène effectivement à réfléchir à la fois sur des opérations de justice, des opérations de police, certaines ont déjà eu lieu, des opérations d'aménagements urbains, enfin, tout un ensemble de dispositifs. Il nous semble que la vidéo peut être très importante quand on a affaire à des rodéos, à des véhicules indécents, etc., mais là, vraiment, c'est un dispositif plus large et ça nous semble intéressant de plutôt attraper les choses dans le cadre de ce dispositif-là. Par ailleurs, je voulais vous dire qu'effectivement, Jean-Yves SECHERESSE ne nous a pas précisé exactement ce qu'il comptait encore faire, c'est à l'étude, on en a reparlé il y a 15 jours. Et puis, il y a une expérimentation sur la vidéoprotection et la vidéo-verbalisation effectivement dans le centre de la Presqu'Île, on va peut-être attendre aussi de savoir ce que ça donne. Enfin, le sentiment d'insécurité, il est lié, vous le dites d'ailleurs très bien dans le début de votre vœu, sur la fréquentation de toutes les péniches qui sont sur les quais et puis effectivement, le succès de l'aménagement de ces berges qui amènent énormément de monde et de gens dont on peut se réjouir qu'ils fréquentent tous ces établissements et passent de bons moments. Mais effectivement, il y a des problèmes pour les riverains et notamment en termes de propreté, et c'est pour ça que l'on a travaillé notamment pour que cet été les choses se passent mieux en installant à la fois, comme les années précédentes, des toilettes publiques sur le bas des berges, mais elles sont on va dire plutôt réservées, peut-être, aux garçons, parce que c'est quand même difficile pour les filles effectivement d'aller dans ces endroits qui sur le bas des berges peuvent apparaître un peu glauques. Et donc, on a installé des nouvelles toilettes sur le haut des berges pour effectivement faciliter aussi l'utilisation et éviter que tous les gens se promènent dans les pieds d'immeubles et dans les différents immeubles de la rue Jean Larrivé, Aimé Collomb, etc. Donc, ce dispositif-là, nous, on plaide pour qu'effectivement l'an prochain on ait à nouveau ces toilettes, notamment sur le bas et on se réjouit puisque l'on va pouvoir installer des toilettes en dur pour le coup, tout à fait pérennes, sur le haut des berges, côté 3^{ème} et également côté 7^{ème} au niveau de la piscine du Rhône, sur les berges, mais au niveau de la piscine du Rhône. Donc, nous pensons que ça permettra aussi de tranquilliser un peu les habitants. Juste pour vous dire que le dispositif que l'on a mis cet été a donné satisfaction, parce que l'on a eu beaucoup moins de plaintes des riverains que les années précédentes. Il y a eu un moment où effectivement les toilettes d'en haut ont été fermées. Elles ont été rouvertes, après réparation, et remises en place assez vite et heureusement, elles n'ont pas eu de nouvelles dégradations. Des précisions peut-être, Fabrice ? »

P. BERAT : « Ma question ne portait pas tellement sur les toilettes. Ma question porte sur la sécurité. »

C. PANASSIER : « Je pense que la question de la sécurité et du sentiment d'insécurité est beaucoup plus large que la vidéo-verbalisation ».

P. BERAT : « Dans la réponse que vous faites sur la sécurité, moi, il y a deux choses qui m'interpellent. La première, vous avez dit : c'est de prévoir les effets induits que pourraient avoir la vidéo-verbalisation sur Gabriel Péri dans le secteur. Je ne rejoins pas du tout votre diagnostic, des problèmes, il y en a déjà aujourd'hui et depuis très longtemps rue Montebello notamment, d'occupation nocturne. Donc les problèmes existent déjà depuis longtemps, donc ce n'est pas de prévenir des choses qui pourraient arriver. Donc, la vidéo-verbalisation, telle qu'elle est appliquée, expérimentée dans le 2^{ème}, c'est tout à fait adapté à ce genre de choses, puisque ce sont des véhicules qui stationnent la nuit avec des gens qui sont autour de ces véhicules, autour de certains commerces et qui toute la nuit parlent fort, se battent, se livrent parfois à des trafics. Donc, c'est exactement le type de choses que l'on peut régler avec la vidéo-verbalisation, donc, je regrette que vous ne vouliez pas avancer tout de suite dans cette voie-là. La deuxième chose, j'ai fait un tour rapide cette semaine, je n'ai pas le plan d'implantation, je n'ai peut-être pas tout vu, mais il me semble qu'il n'y a pas de caméras partout pour permettre de surveiller toutes les rues de ce secteur. Donc, ça veut dire que si l'on n'adopte pas ce vœu maintenant et si l'on n'adapte pas le dispositif de vidéoprotection, on aura des trous dans la raquette si demain on veut le faire. Donc vraiment, le vœu que je propose, c'est pour anticiper et pour que dès maintenant on puisse avoir une réponse sur ce secteur. »

C. PANASSIER : « Il y a effectivement, et l'on a demandé sur ce secteur-là comme sur d'autres effectivement, la mise en place de caméras. Mais l'idée, vraiment, dans le cadre de ce comité de

pilotage et encore une fois, ce n'est pas ma position ou juste la position de Martine, c'est la position de l'ensemble des élus et des participants à ce comité de pilotage. Je rappelle qu'il y a la préfecture, la préfète était là en personne, le procureur de la République, les deux polices municipales et nationales et tous ceux que j'ai déjà cités tout à l'heure. Et effectivement, c'est vraiment une approche globale de cette question de sécurité, parce que vous avez raison sur le diagnostic, effectivement, les problèmes sont là aujourd'hui, mais simplement, les dispositifs qui vont se mettre en œuvre et qui ont déjà commencé à se mettre en œuvre parce qu'il y a déjà eu beaucoup d'opérations de police, certaines ont donné d'ailleurs de très bons résultats, il y a eu quelques incarcérations, donc nous nous en réjouissons. Et effectivement, nous avons déjà posé le problème de l'extension de ce périmètre prévu initialement sur la Place du Pont, enfin, principalement d'ailleurs devant le Mac Do côté 7^{ème} arrondissement, à l'ensemble des rues, donc la grande rue de la Guillotière, la rue Passet, la rue Basse Combalot côté 7^{ème} et jusqu'à la rue Jean Larrivé. Donc, ça inclut effectivement le périmètre auquel vous faite allusion, donc les actions sont déjà là parce qu'effectivement les problèmes sont déjà là, et l'idée, c'est de voir plus loin en travaillant dans le cadre de ce comité de pilotage sur les choses qui sont, enfin, les dispositifs plus opérationnels qui seront mis en œuvre. »

P. BERAT : « Donc, vous pouvez m'assurer aujourd'hui que la Ville est équipée pour faire de la vidéo-verbalisation sur toutes les rues que j'ai citées si je vous entends bien ? Vous dites : « *C'est déjà prévu, on a déjà prévu.* », donc vous me dites qu'aujourd'hui, la vidéoprotection permet de vidéo verbaliser dans toutes les rues du secteur. »

C. PANASSIER : « Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. »

P. BERAT : « Donc on n'adopte pas le vœu qui le demande ? »

C. PANASSIER : « Mais je ne sais pas comment m'expliquer mieux, j'ai déjà dit deux fois la même chose. Je pense qu'il y a un travail global qui est conduit par un ensemble de partenaires auxquels on peut faire confiance et ça dépasse bien largement cette proposition-là qui ne nous semble peut-être pas la plus adaptée. Et il vaut mieux avoir une intervention plus globale et inter-partenaire, complètement transversale, sur ce secteur dont on a déjà demandé l'élargissement pour pouvoir intervenir. Si vous ne comprenez pas, je ne sais pas quoi dire. »

P. BERAT : « Vous le mettez au vote, de toute façon vous devez le mettre au vote, le vœu. »

C. PANASSIER : « Eh bien, je vous propose de voter, qui est pour l'adoption de ce vœu ? Qui est contre ? Ce vœu est rejeté. »

P. BERAT : « Quel est le vote de Madame ELBAHAR ? On peut connaître le vote de Madame ELBAHAR, s'il vous plaît ? En tant qu'adjointe à la sécurité, je serais intéressé d'avoir le vote de Madame ELBAHAR, effectivement, une fois que vous aurez fini de vous concerter. Vous votez mon vœu, Madame ELBAHAR ? »

M. ELBAHAR : « À chaque fois que je fais des demandes pour ma délégation, je demande de la vidéo, donc ce n'est pas spécialement votre vœu, c'est mon vœu depuis le début. Donc voilà, après, on a des budgets pour mettre à certains endroits ou à d'autres, mais sur ce quartier-là, c'est vrai que je demande à ce qu'il y ait de la vidéo, c'est tout, comme d'autres quand il y a des problèmes de sécurité. »

P. BERAT : « Vous êtes d'accord avec mon vœu sans le dire. »

M. ELBAHAR : « Non, je ne suis pas d'accord. »

P. BERAT : « Je fais juste remarquer qu'il ne portait pas sur la vidéoprotection, il porte sur la vidéo-verbalisation qui est une approche qui est très spécifique et qui n'est pas la réponse à tous les problèmes, mais une réponse à certains problèmes. Et c'est une réponse typiquement pour ce type de secteur. Donc, vous avez tous voté non. »

C. PANASSIER : « On est dans ce comité de pilotage, on a une approche globale, on prône une approche globale et c'est cela que nous défendons et non pas une vision trop étroite de notre point de vue. Ce vœu a été voté, ce conseil est terminé, je vous souhaite à tous une excellente soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h 45